



## COMPTE RENDU CTE DU 26 septembre 2017

### 1 - Adhésion du CHU de Montpellier à la filiale France University Hospitals - international (FUHI) - Pour consultation

La loi « Macron » d'août 2015 a offert la possibilité aux CHU de créer des filiales, sociétés de droit privé, ou d'y prendre des participations. Ainsi, il nous est présenté ce jour un projet d'adhésion du CHU à la société **France University Hospitals International (FUHI)**, filiale commune de 29 CHU (hors AP-HP), créée par décision de la Conférence des Directeurs Généraux de CHU.

A ce jour, cette société regrouperait 10 CHU : Bordeaux, Nantes, Grenoble, Rouen, Metz-Thionville, Côte de Nacre, Rennes, Brest, Saint-Etienne. Le CHU de Montpellier pourrait assurer des activités de formation, d'audit, de conseil et de participation à la gestion des services de santé au niveau international en répondant à des appels d'offres internationaux et en valorisant l'expertise hospitalière française à l'international.

#### Constat

Nous sommes pour le moins surpris par ce projet. D'une part, celui-ci va à l'encontre des missions d'un établissement de santé publique et s'apparente plus à celles d'une start-up ou d'une société d'audit et de conseils.

D'autre part, compte tenu de l'activité à flux tendu du CHU et de personnels déjà en difficultés pour assurer leurs missions de service public, nous avons soulevé de légitimes interrogations sur les moyens financiers et humains qui seraient alloués à ce projet ainsi que sur la ventilation des bénéfices qui « pourraient » être réalisés.

Il nous est répondu que les établissements adhérents auront la possibilité d'utiliser à leur convenance l'ensemble des ressources des établissements (humaines, matérielles, etc). Les bénéfices « éventuels » pourront être utilisés comme bon leur semble par les CHU adhérents.

**Nous ne sommes guère étonnés de cette orientation très « libérale » instaurée par la loi « Macron » (que nous avons largement dénoncée), qui préfigurait déjà la politique mise en place avec le nouveau quinquennat. On assiste à un étonnant mélange des genres qui n'augure rien de bon, tant les missions d'un établissement de santé du service public sont ici dévoyées.**

**Peut-être qu'avant de nous tourner vers l'international, nous devrions déjà répondre aux besoins de la population locale en allouant des effectifs adaptés à la charge de travail...**

**Vote : Contre : CGT, FO. Pour : CFDT, UNSA.**

## **2 - Projet d'établissement 2018 - 2022 : information sur la méthodologie et les axes stratégiques - pour information**

Le projet d'établissement définit les orientations stratégiques de l'établissement pour les cinq années à venir. Il explicite le sens des projets du CHU et tente d'anticiper les évolutions du système de santé sans être la somme des projets de services.

Le CHU ambitionne une modernisation structurelle afin de s'adapter à la médecine de demain. Il souhaite prioriser la réponse aux besoins d'une démographie en hausse, développer son positionnement concurrentiel et s'ouvrir sur le territoire, accompagner les professionnels à cette transformation, s'adapter aux modes de prise en charge et améliorer ses organisations et ses parcours de soins. Le Directeur Général souligne que le projet d'établissement n'est pas un projet immobilier. Il semblerait que le projet de site unique s'éloigne, justifié par le fait que celui-ci « tournerait le dos à la ville ».

**La discussion qui suit portera sur les difficultés du CHU à « fidéliser » une majorité d'usagers amenés à fréquenter nos urgences mais qui font pratiquer examens complémentaires et interventions chirurgicales dans le secteur privé...**

**Notre organisation soulève que le secteur Lodève-Clermont l'Hérault, sous-développé en termes de prise en charge des besoins de la population, ne doit pas tomber dans l'escarcelle du secteur privé lucratif.**

## **3 - Modifications des horaires des ASHQ de l'équipe d'entretien de la crèche - pour consultation**

Une concertation avec les personnels a eu lieu le 12 juin dernier. Elle a débouché sur un vote à l'unanimité des personnels qui souhaitaient modifier les horaires existant dans un souci de meilleure organisation.

**Vote : Pour : unanimité.**

## **4 - Projet TEMPO : point d'actualité - pour information**

Suite à des soucis de paramétrages du logiciel, une nouvelle opération de maintenance est en cours depuis le 18 septembre et se poursuivra jusqu'au mois d'octobre. A partir du mois de novembre, le déploiement s'effectuera sur les services autres que les secteurs pilotes. Le déploiement généralisé du logiciel aura lieu mi-décembre 2017.

**Chaussettes :** Les chaussettes historiques sont constituées de : RTT, heures complémentaires, astreintes. A ce jour, ces heures sont « mélangées » dans Gestor. Avec CHRONOS/TEMPO, ces 3 compteurs seront identifiés et le traitement en sera différencié. **La Direction nous confirme que les chaussettes ne seront pas supprimées après le déploiement.**

**Droits RTT :** la gestion des droits RTT de l'année sera identique aux autres établissements. S'ils ne sont pas consommés, ils seront reportés sur un CET ou perdus. Les agents déjà sous Chronos verront le report de leurs RTT sur 2018. Les agents encore sous GESTOR bénéficieront aussi du report de leurs RTT.

**Report des congés annuels 2017 sur la première semaine de janvier 2018.** Les vacances scolaires de Noël 2017 débutant le 22 décembre 2017 pour s'achever le 7 janvier 2018, la CGT avait demandé à la Direction d'accorder à titre exceptionnel aux agents concernés, la possibilité de positionner leurs derniers CA de 2017 sur la première semaine de janvier 2018.

La Direction nous a fait part de son refus : « Les règles qui prévaudront seront conformes à celles inscrites dans la charte GTT du CHU et seront équivalentes à celles généralement appliquées dans l'établissement en pareilles circonstances, (comme lors des précédentes années au même profil de congés scolaires à cheval sur 2 années), soit :

- Utilisation des jours de CA et RTT de l'année 2017 pour les absences prévues jusqu'au 31/12/2017.
- Utilisation de jours de CA et RTT de l'année 2018 pour les absences programmées à partir du 1/1/2018.
- Report sur CET ou, à défaut pour les agents dont les droits ne seront pas encore gérés sous le logiciel CHRONOS, sur le compteur de récupération, des jours de RTT de l'année 2017 non totalement consommés au 31/12 de l'année. Les agents auront ensuite la possibilité de les utiliser, en 2018, s'ils consommaient tous leurs droits à CA et RTT de cette année. S'agissant des jours de CA 2017 qui ne seraient pas consommés, seule l'option d'un dépôt sur CET d'un maximum de 5 jours sera possible, conformément à la réglementation.

Ce dispositif garantit normalement l'ensemble des jours de CA et RTT de chaque agent, sans préjudice de situation ni perte de droits du fait que certains prendront leurs congés la première semaine de l'année 2018. »

## **5 - Points sur les contrats aidés - pour information**

La CGT a largement dénoncé la décision du gouvernement de supprimer d'un trait de plume le dispositif des contrats aidés. Même si notre organisation s'est toujours opposée à la précarisation des salariés, cet arrêt brutal accentuera leurs difficultés.

### **Situation du CHU**

Sur 158 agents, 23 bénéficient d'un emploi avenir, 135 d'un CUI et sont répartis en majorité sur les secrétariats médicaux, le bio nettoyage et l'administration.

**Hors AP-HP, le CHU de Montpellier se situe à la troisième position des établissements utilisant ces types de contrats.**

Les impacts budgétaires sont importants. Un surcoût de 1,2 millions d'euros est à prévoir pour la transformation de ces postes en CDD ainsi que 900.000 euros pour le paiement des ARE (allocations de retour à l'emploi) des contrats aidés.

D'ici la fin 2017, sur 51 contrats dont le renouvellement arrive à échéance, seulement 20 seront renouvelés. Chaque situation sera étudiée individuellement.

Pour 2018, les perspectives ne sont pas encore arrêtées. Le gouvernement a annoncé une réduction de 40% de ces dispositifs avec une diminution des subventions de l'état qui passeraient de 75 à 50 % dans le secteur public.

Nous exprimons notre inquiétude sur les fonctions supports du CHU. Ces secteurs, déjà parents pauvres de notre établissement, ont payé un lourd tribut lors des réorganisations précédentes. L'été dernier, nos collègues du bio nettoyage ont eu toutes les difficultés pour poser des K1.

## **6 - Recrutement d'un médecin collaborateur au sein du SST - pour information**

Mme le Docteur Florence DISCHLER est recruté comme médecin collaborateur au sein de la médecine de santé au travail.

## **7 - Infos DRH**

La Direction nous informe qu'elle va mettre en place une formation syndicale pour les cadres. Nous saluons cette initiative qui prend malheureusement tout son sens en cette journée de mobilisation sur la psychiatrie.

Alors que la CGT avait déposé un préavis de grève pour nos collègues du pôle psychiatrie ce 26 septembre et que la direction avait requis des assignations, nous avons constaté une multitude d'entraves au droit de grève caractérisées par l'absence d'assignations, ou l'absence de prise en compte des personnels assignés souhaitant être déclarer grévistes. Nous avons signalé ces « comportements » à la Direction Générale ainsi qu'à l'ARS...